



COMMUNICATION : Merci d'utiliser votre adresse professionnelle (@ac-grenoble.fr). Prendre connaissance des notes d'informations envoyées par les structures et signer une convention avant tout cycle.

PROJET PEDAGOGIQUE : A demander à la piscine. Si absence de projet, nécessité de compléter une demande de validation de projet EPS à signature de l'EN.

<https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/menu-eps/normes-dencadrement-et-intervenants-exterieurs-eps-1d>

Piscines	Contact	Personnes à contacter
Bourg Saint Maurice	04 79 07 09 27 PISCINE-BSM@lesarcs.com	Emmanuel GIRON (chef de bassin) E.GIRON@lesarcs.com Stéphanie Miani (responsable séances scolaires)
Piscine du Morel Bellecombe	04 79 24 05 25	Claire LEMAIRE (chef de bassin) claire.lemaire@ccva-savoie.com Hubert NEVEU (directeur) hubert.neveu@ccva-savoie.com
Val d'Isère	04 79 04 26 01	Stéphanie HIGEL (responsable pôle sportif) stephanie.higel@valdisere.com
Aquamotion Courchevel	09 71 00 73 02 09 78 85 01 06	Jérémy BERGER (coordinateur Pôle Sports) jeremy.berger@aquamotioncourchevel.com Luc BONNEFOND (directeur) l.bonnefond@recrea.fr
Méribel	04 79 00 80 00	Yann PESANDO (directeur du Parc Olympique) yann.pesando@mairiedesallues.fr parc.olympique@mairiedesallues.fr
Le Lagon -Tignes	04 79 40 29 95	espaceaquatique@tignes.net
Champagny-en-Vanoise	04 79 22 06 75	Accueil de la piscine
Pralognan-la-Vanoise	04 79 08 74 88	contactpralognan@aquice.fr
Espace Paradisio - Montchavin	04 79 09 33 20 06 74 15 43 60	Alban KERDRANVAT (Chef de bassin) a.kerdranvat@espace-paradisio.com
Magic Pool - La Plagne	04 79 09 05 89	Accueil de la piscine
Les Ménuires	04 79 01 08 83	Accueil de la piscine
Le Board - Val Thorens	04 79 00 00 76	Accueil de la piscine

AGREMENTS NATATION

L'agrément dure **3h**, précisez aux parents qu'il n'est pas possible de partir avant la fin et que devant certaines piscines, le stationnement n'est pas aisé ou payant.

Donner toutes les infos aux parents.

Les parents doivent prévoir un maillot de bain et un bonnet de bain.

La priorité est donnée aux écoles dont le cycle natation va démarrer. Merci de ne pas inscrire de parents en septembre pour un cycle démarrant en juin, par exemple.

Inscription sur GENIE. **Les dates de sessions sont accessibles sur GENIE et relayées dans le Flashinfos.**

Taux d'encadrement

	Maternelle	Élémentaire	Maternelle + élémentaire
Moins de 20 élèves	2 cadres	2 cadres	2 cadres
De 20 à 30 élèves	3 cadres	2 cadres	3 cadres
Plus de 30 élèves	4 cadres	3 cadres	4 cadres

Responsabilité et rôle de l'enseignant(e) :

Assure la responsabilité générale de l'activité, organise les conditions d'un apprentissage en toute sécurité, prépare les séances en s'appuyant sur le projet pédagogique de la piscine.

- Technique : réunion préparatoire, distribution de rôles, matériel...
- Pédagogique : définit les objectifs, les situations d'apprentissage, l'évaluation...

BO N°9 du 3 mars 2022 sur l'enseignement de la natation scolaire :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>

Ressources sur le site Savoie Educ : <https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/eps-natation>

Accompagnateurs :

Parent agréé : en charge d'un groupe. A la liste nominative des enfants de son groupe.

Parent non agréé : au bord du bassin ou dans les gradins, aide à la vie collective.

ATSEM : au bord du bassin ou dans les gradins. Aide à la vie collective.

Tenue vestimentaire pour les parents : maillot de bain + éventuellement tee-shirt manche courte et short au-dessus des genoux.

HANDICAP

Selon le handicap de l'élève :

- 1) Il intègre un groupe sans accompagnement supplémentaire (adaptation à déterminer avec le MNS)
- 2) L'AESH accompagne l'élève dans ou en dehors de l'eau.
- 3) L'élève a besoin d'un MNS dédié ou du matériel ? Dans ce cas, il faut demander à la DSDEN la

possibilité de la prise en charge financière et/ou du matériel (Courrier et [documents HANDISCOL](#) envoyé aux écoles à remplir avant fin septembre) C'est **l'école qui se charge de trouver un MNS** pour prendre en charge cet élève. Merci d'anticiper la demande deux mois avant le cycle même en attente de l'accord de la DSDEN.

Contact : division des élèves 73dmel3@ac-grenoble.fr

Contacter votre CPC EPS pour connaître les MNS susceptibles d'intervenir.

Les étapes d'apprentissage :

1) **La familiarisation** : accepter d'aller dans l'eau jusqu'au cou et de se déplacer. **Enlever les peurs**

2) **L'autonomie** : accepter l'immersion, passer d'une position verticale à horizontale. **Construire le CORPS FLOTTANT**

3) **L'efficacité du corps** : rechercher la performance de sa position. **Construire le CORPS PROJECTILE**

4) **L'efficacité des gestes** : rechercher la performance de ses gestes. **Construire le CORPS PROPULSEUR**

AISANCE AQUATIQUE : repères clés pour l'encadrant

https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/Media/document/grille_aisance_aquatique.docx

<https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/menu-eps/aisance-aquatique-asns>

PASS NAUTIQUE :

Seuls les élèves ayant validé le test sont autorisés à pratiquer une activité nautique.

Pensez bien à faire passer le test à vos élèves en fin de cycle natation (le signaler en amont du cycle à votre MNS).

Nota : si vous n'avez pas de cycle natation, vous pouvez néanmoins demander une séance pour tester les élèves.

Contenu du test

Effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 s, réaliser une sustentation verticale pendant 5 s, nager sur le ventre pendant 20 m, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Le test peut être préparé et présenté dès le cycle 2, et lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité mais obligatoirement sans lunettes.



ASNS :

Attestation Savoir Nager en Sécurité

A valider à la fin du cycle 3.
Suite à la décision du DASEN, elle sera passée à l'école élémentaire dès que l'élève en est capable et au plus tard au CM2.
Informez la piscine en amont du cycle.

A intégrer au LSU

BOEN n°9 du 03/03/2022